



Thèse Labellisée – Appel à candidatures

NOUVELLES DATES !!!

L'Université de Lille finance, à partir de 1^{er} septembre 2022, un contrat doctoral de 3 ans sous la codirection d'Elsa Bernard (Professeure de droit public à l'Université de Lille) et de Marion Ho-Dac (Professeure de droit privé à l'Université d'Artois).

La thèse portera sur « **Droit de l'Union européenne et nouvelles formes de parentalité** ».

- Présentation du sujet :

Face aux fortes évolutions de la structure familiale traditionnelle, certains États membres de l'Union européenne (UE) reconnaissent de nouveaux types d'unions, en y associant parfois un accès à la parentalité. Les parents biologiques ne sont plus nécessairement les parents d'intention. La parentalité est ainsi redéfinie par le droit de certains États membres de manière extensive, afin d'intégrer ces nouvelles configurations familiales.

Cette approche n'est toutefois pas retenue par tous les États membres et, au sein de l'UE, des divergences nationales importantes existent. L'Union n'ayant pas de compétence en droit civil de la famille, elle n'intervient ni pour harmoniser matériellement ces situations, ni pour imposer systématiquement la reconnaissance d'un statut familial acquis dans un premier État membre par un autre État membre qui n'admettrait pas la forme de parentalité concernée. Toutefois et dans le même temps, l'ordre juridique de l'Union garantit la libre circulation des personnes, quel que soit leur statut familial. En outre, la politique européenne de coopération judiciaire en matière civile a permis d'unifier de nombreuses règles de droit international privé favorisant la coordination des situations familiales transnationales, par exemple en matière de responsabilité parentale et d'obligations alimentaires.

Il existe dès lors une tension forte, au sein de l'UE, entre, d'un côté, la libre circulation sans discrimination ni restriction du citoyen européen et de sa famille telle que promue par l'Union et, de l'autre, la conception juridique traditionnelle de la famille conservée par un grand nombre d'États membres. Cela a pour conséquence une insécurité juridique majeure pour les familles pluriparentales s'agissant tant de leur reconnaissance juridique – statut de (co-) parents et d'enfant – que de l'exercice des droits afférents à cette reconnaissance.

Au carrefour du droit public et du droit privé de l'UE, la thèse mettra en évidence les grands enjeux liés à la circulation entre États membres de ces nouvelles formes de parentalité, en prenant notamment appui sur les règles de droit international privé et le droit comparé. Elle proposera également différentes pistes visant à élaborer le corpus juridique dont l'Union a besoin pour garantir la permanence du statut familial de ses concitoyens, comme en témoignent notamment la jurisprudence récente de la Cour de justice de l'UE et les travaux de réflexion lancés par la Commission européenne.

- Cadre institutionnel :

Le/la doctorant(e) sera rattaché(e) au [*Centre de Recherche Droits et Perspectives du Droit*](#) de l'Université de Lille, et plus particulièrement à l'[*Equipe de Recherche en Droit Public*](#).

- Candidature :

Cet appel d'offre s'adresse aux étudiants (au moins) titulaires (ou qui seront titulaires en septembre 2022) d'un Master 2 en droit (Parcours Recherche), avec des connaissances en droit de l'Union européenne et/ou en droit (international) privé.

Une bonne maîtrise de l'anglais (et/ou d'un autre langue officielle de l'UE) serait très appréciée.

Les candidats doivent adresser leur proposition en format PDF **au plus tard le 16 mai 2022**, aux Pr. Elsa Bernard (elsa.bernard@univ-lille.fr) et Marion Ho-Dac (marion.hodac@univ-artois.fr), pour une **pré-audition via Zoom mardi 17 mai**.

La proposition précisera les contours du sujet de thèse. Elle exposera ses grands enjeux et les principaux axes de recherche envisagés ainsi qu'une brève bibliographie (en annexe).

Les propositions ne doivent pas dépasser 8000 caractères, hors bibliographie (espaces compris, TNR 12, interligne 1,5). Elles doivent être accompagnées d'une lettre de motivation (d'une page max. TNR 12) et d'un CV (en format PDF).

Le mémoire de recherche devra avoir été soutenu **lundi 30 mai au plus tard** afin que le PV de soutenance soit déposé à l'école doctorale de l'Université de Lille **mardi 31 mai à 9h**.

Les auditions auront lieu **jeudi 2 juin** à l'Université de Lille.